

Cher Ami Chasseur,



Au vu de la situation sanitaire actuelle et afin de limiter au maximum les risques de transmission du virus, la Fédération des Chasseurs de la Sarthe s'est engagée dans une démarche ayant pour objectif de minimiser la présence du public à son siège social. Nous sommes certains que vous comprendrez notre démarche.

Nous vous RECOMMANDONS de valider votre permis de chasser pour la saison 2020/2021 :

1) Via notre site internet www.permisdechasser72.fr. La démarche est simple et rapide :

www.permisdechasser72.fr		Délai	Paiement
Aller sur le site : www.permisdechasser72.fr Impossible pour les nouveaux chasseurs et les mineurs	E-Validation : connectez-vous avec votre : Nom / Prénom, n° de permis et date de naissance ; Vous imprimez vous-même votre validation reçue par mail. <i>Pour chasser la bécasse : soit cocher la case P.M.A. Bécasse Papier, ou la case P.M.A. Bécasse CHASSADAPT.</i>	IMMÉDIAT	Carte bancaire

2) Par courrier : Envoyer le bon de commande et le règlement dans l'enveloppe jointe :

Suivre les étapes ci-dessous :	TOUTE ERREUR ENTRAINE LE RENVOI DE VOTRE DOSSIER	Délai	Paiement
		7 jours	Chèque
A – B /	Compléter et corriger, si nécessaire, les informations inscrites sur la demande de validation. (Attention : Si vous avez fait une demande de duplicata dans l'année, le numéro de permis a changé) Merci d'inscrire vos prénoms (obligatoire selon l'ordre de votre état civil)		
C /	Choisir votre type de validation - Attention : Obligation de souscrire à une assurance « chasse » dans la compagnie de votre choix. - Si vous prenez l'assurance MMA proposée, réglez les 21 € de la responsabilité civile (garantit uniquement les dommages causés aux autres) avec votre validation sur un même chèque (ex: 150 € + 21 € = 171 €) à l'ordre de la REGIE FDC 72. Pour les options complémentaires, voir la notice MMA jointe. A adresser directement avec le règlement aux MMA de Conlie.		
D /	COCHER ! OUI ou NON, et si OUI soit : le Carnet bécasse papier (pensez à coller votre timbre bécasse figurant sur votre validation) ou télécharger l'application CHASSADAPT		
E /	Payer par chèque à l'ordre de « REGIE FDC 72 » et ne pas oublier de le signer.		
F /	Dater et signer impérativement votre demande. - Nous vous rappelons que toute fausse déclaration est susceptible de faire l'objet de sanctions. - Un permis de chasser délivré sur une fausse déclaration ou en absence d'assurance est nul de plein droit.		

Pour toutes autres demandes (temporaire ou autres départements) « Le Service de Validation du Permis de Chasser 72 » est disponible par téléphone au : 02 43 82 84 34.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Au-delà du 15 septembre la fédération ne garantira pas l'acheminement par courrier du titre annuel de validation pour la date de l'ouverture

Nous vous souhaitons une bonne saison cynégétique 2020 - 2021

Le Président,
H.J. de CAUMONT la FORCE